

COMMUNIQUÉ

Afin d'assurer l'équilibre financier du secteur de l'énergie, l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) suite à une requête de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) a procédé à une proposition d'ajustement tarifaire qui a été approuvée par le gouvernement en décembre 2019.

Il s'agit d'un relèvement des tarifs qui s'applique de façon progressive à savoir en moyenne 5% en 2020, puis 10% en 2021.

Ce réajustement est motivé par la nécessité d'améliorer durablement les performances du secteur de l'énergie électrique afin d'offrir des services de qualité aux populations et aux entreprises.

En vue d'éviter aux consommateurs les effets cumulés de cette mesure et de la crise sanitaire entraînée par le Covid-19, le gouvernement a pris sur lui de mettre en place une subvention globale de janvier 2020 à octobre 2020 et ensuite une subvention ciblée jusqu'en décembre 2021.

Les nouvelles conditions tarifaires seront désormais directement appliquées sur les factures de consommation des clients non concernés par la subvention ciblée.

Nous tenons à vous rassurer que cette mesure intègre les contraintes économiques et les réalités sociales de notre pays.

La SBEE travaille chaque jour à améliorer la qualité de ses services et la fiabilité du réseau de distribution de l'énergie électrique.

LES ABONNES NE BENEFICIAINT PAS DE SUBVENTIONS

CATEGORIES	NIVEAU EN kWh	NOUVEAUX TARIFS	
		PRIX DU kWh en francs cfa	TAXE
Basse tension 1 (Ménages)	Si $50 > C < 250$	125	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
	Si $C > 250$	$0-250 = 125$ $> 250 = 148$	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
Basse tension 2 (Usages professionnel et prépaiement)	Si $C > 500$	125	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
Basse tension 3 Eclairage public		133	PF= kVA de souscription X 1.000 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé

CATEGORIES	PUISSEANCE EN kVA (P)	PRIX DU kWh en francs cfa	NOUVEAUX TARIFS	
			TAXE	
Moyenne tension 0 (Abonnés n'exerçant pas d'activités industrielles ni d'hôtellerie et livrés en comptage Basse tension)	Avec $48 > P < 630$	125	$(Cos \Phi 0,90-0,87) \times \text{montant consommation}$ PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé	
Moyenne tension 1 (Abonnés n'exerçant pas d'activités industrielles ni d'hôtellerie et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec $P \leq 630$ -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointe	- 100 C des heures pleines : 91 C des heures de pointe : 164	$(Cos \Phi 0,90-0,87) \times \text{montant consommation}$ PF= kVA de souscription X 3000 FCFA TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé	
Moyenne tension 2 (Abonnés n'exerçant pas d'activités industrielles ni d'hôtellerie et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec $P > 630$ -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointe	96 C des heures pleines : 88 C des heures de pointe : 150	$Cos \Phi = 0,90/0 \text{ kVA pointe}$ PF= kVA de souscription X 6000 FCFA TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé	

LES ABONNES BENEFICIAINT DE SUBVENTIONS

CATEGORIES	NIVEAU EN kWh	NOUVEAUX TARIFS	
		PRIX DU kWh en francs cfa	TAXE
Basse tension 1 (Ménages)	Si $C \leq 20$	78	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
	Si $C \leq 50$	109	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé
Basse tension 2 (Usages professionnel et prépaiement)	Si $C \leq 500$	111	PF= kVA de souscription X 500 FCFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 2 f CFA X kWh consommé

CATEGORIES	PUISSEANCE EN kVA (P)	PRIX DU kWh en francs cfa	NOUVEAUX TARIFS	
			TAXE	
Moyenne tension 0 (Abonnés exerçant des activités industrielles et d'hôtellerie et livrés en comptage Basse tension)	Avec $48 > P < 630$	111	$(Cos \Phi 0,90-0,87) \times \text{montant consommation}$ PF= 15.367 f CFA TVA= 18% TCER= 3 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé	
Moyenne tension 1 (Abonnés exerçant des activités d'hôtellerie et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec $P \leq 630$ -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointe	- 94 C des heures pleines : 94 C des heures de pointe : kVA atteint à la pointe X 4.500 f CFA	PF= 4.500 f CFA X kVA atteint à la pointe TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé	
Moyenne tension 2 (Abonnés exerçant des activités d'hôtellerie et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec $P > 630$ -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointe	- 94 C des heures pleines : 94 C des heures de pointe : kVA atteint à la pointe X 4.500 f CFA	PF= 4.500 f CFA X kVA atteint à la pointe TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé	
Moyenne tension 2 (Abonnés exerçant des activités industrielles et livrés en comptage Moyenne tension)	Avec $P > 630$ -Si déconnecté de 19h à 22h -Si connecté aux heures de pointe	- 78 C des heures pleines : 94 C des heures de pointe : kVA atteint à la pointe X 7.000 f CFA	PF= 7.000 f CFA X kVA atteint à la pointe TVA= 18% TCER= 2 f CFA X kWh consommé TSE= 1 f CFA X kWh consommé	

CAPITAL SOCIAL: 10.000.000.000 F CFA / R.C/ COTONOU N 736-B

N° IFU: 3200800583113 / Rue, Avenue du Gouverneur Général PONTY
01 B.P. 123 COTONOU (BENIN)

(229) 21 31 21 45 / 21 31 50 28

Le Directeur Général

Jacques PARADIS

